

Financement de l'avenant 43 : les CSI toujours sans visibilité à quelques jours de sa mise en œuvre

Alors que l'avenant 43 de la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile doit entrer en application dans moins de 3 semaines, les membres de l'Association Familiale de la Charente (AFC) ont pu constater que les services à domicile ne sont pas financés.

- Le 10 septembre 2021, l'Association Familiale de la Charente (AFC) a pu constater que les services à domicile ne sont pas financés. Les membres de l'Association Familiale de la Charente ont pu constater que les services à domicile ne sont pas financés.
- Le 10 septembre 2021, l'Association Familiale de la Charente (AFC) a pu constater que les services à domicile ne sont pas financés. Les membres de l'Association Familiale de la Charente ont pu constater que les services à domicile ne sont pas financés.
- Le 10 septembre 2021, l'Association Familiale de la Charente (AFC) a pu constater que les services à domicile ne sont pas financés. Les membres de l'Association Familiale de la Charente ont pu constater que les services à domicile ne sont pas financés.

Les services à domicile ne sont pas financés. Les membres de l'Association Familiale de la Charente ont pu constater que les services à domicile ne sont pas financés.

Financement de l'avenant 43 : les CSI toujours sans visibilité à quelques jours de sa mise en œuvre

15 septembre 2021

Alors que l'avenant 43 de la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile doit entrer en application dans moins de 3...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://afcharente.fr/actu-adedom/financement-de-lavenant-43-les-csi-toujours-sans-visibilite-quelques-jours-de-sa-mise-en>

Liens

[1] <https://afcharente.fr/actu-adedom/financement-de-lavenant-43-les-csi-toujours-sans-visibilite-quelques-jours-de-sa-mise-en>